



No de résolution  
ou annotation



VILLE DE  
Sainte-Catherine

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Sainte-Catherine, tenue le 18 décembre 2023 à 18 h 30, à l'hôtel de ville, sis au 5465, boulevard Marie-Victorin, sous la présidence de Mme Jocelyne Bates, mairesse.

**SONT PRÉSENTS :**

Mme Jocelyne Bates, mairesse  
Mme Isabelle Morin, conseillère  
M. Martin Gélinas, conseiller  
Mme Annick Latour, conseillère  
M. Sylvain Bouchard, conseiller  
M. Michel Leblanc, conseiller

**SONT ÉGALEMENT PRÉSENTES :**

Mme Marie-Josée Halpin, directrice générale  
Mme Laurence-Thalie Oberson, directrice générale adjointe  
M<sup>e</sup> Audrey-Maude Parisien, greffière

**EST ABSENTE :**

Mme Marie Levert, conseillère

**398-12-23 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par: M. le conseiller Sylvain Bouchard  
Appuyé par: M. le conseiller Michel LeBlanc  
Et résolu à l'unanimité:

D'ADOPTER l'ordre du jour, tel que soumis.

**----- 1RE PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**

La première période de questions a alors lieu.

Le citoyen suivant demande d'être entendu :

- M. Richard Favreau.

**---- DÉPÔT DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2024 - AUTORITÉ RÉGIONALE DE TRANSPORT MÉTROPOLITAIN**

CONSIDÉRANT la quote-part de la Ville de Sainte-Catherine pour l'année 2024 à l'Autorité régionale de transport métropolitain pour le service de transport collectif établie à 1 278 849 \$.

Le conseil prend acte du dépôt des prévisions budgétaires pour l'année 2024 pour l'Autorité régionale de transport métropolitain.

**---- DÉPÔT DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2024 - COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL**

CONSIDÉRANT QUE le budget total pour l'année 2024 de la Communauté métropolitaine de Montréal est au montant de 97 666 431 \$;

CONSIDÉRANT la quote-part de la Ville de Sainte-Catherine établie à 325 182 \$.

Le conseil prend acte du dépôt des prévisions budgétaires pour l'année 2024 pour la Communauté métropolitaine de Montréal.



No de résolution  
ou annotation

---- **DÉPÔT DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2024 - MRC DE ROUSSILLON**

CONSIDÉRANT QUE le budget total pour l'année 2024 de la MRC de Roussillon est au montant de 34 504 032 \$;

CONSIDÉRANT la quote-part de la Ville de Sainte-Catherine établie à 266 686 \$ pour l'administration, l'aménagement et codéveloppement, la culture, le musée et la route verte et autres projets régionaux;

CONSIDÉRANT la quote-part de la Ville de Sainte-Catherine établie à 2 128 049 \$ pour la collecte des matières résiduelles.

Le conseil prend acte du dépôt des prévisions budgétaires pour l'année 2024 pour la MRC de Roussillon.

----- **DÉPÔT DU CERTIFICAT DE LA GREFFIÈRE POUR LE RÈGLEMENT NUMÉRO 909-23 - TENUE DE REGISTRE**

CONSIDÉRANT l'adoption du règlement numéro 909-23 constituant une réserve financière dédiée au financement des dépenses liées aux services de police et de sécurité incendie en date du 5 décembre 2023;

CONSIDÉRANT la tenue d'un registre en date du 12 et 13 décembre 2023;

CONSIDÉRANT le certificat dressé par la greffière suivant la fin de la période d'accessibilité dudit registre.

Le conseil prend acte du dépôt du certificat de la greffière.

**399-12-23 AUTORISATION DE SIGNATURE - CONVENTION RELATIVE À LA CONTRIBUTION FINANCIÈRE - PROGRAMME D'INTERVENTION JEUNESSE DE SAINTE-CATHERINE - ANNÉE 2024**

CONSIDÉRANT QUE le Programme d'Intervention jeunesse a pour mission de tenir un lieu de rencontre animé pour les jeunes de 12 à 17 ans par le biais la Maison des jeunes Équinox;

CONSIDÉRANT le soutien financier par la Ville du Programme d'Intervention Jeunesse depuis sa création;

CONSIDÉRANT QUE l'entente « Convention relative à la contribution financière » entre le Programme d'Intervention Jeunesse et la Ville vient à échéance le 31 décembre 2023;

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite renouveler sa contribution financière avec le Programme d'Intervention Jeunesse pour une durée d'un an, ceci en y apportant des modifications.

Il est proposé par: M. le conseiller Michel LeBlanc  
Appuyé par: M<sup>me</sup> la conseillère Annick Latour  
Et résolu à l'unanimité:

D'AUTORISER la directrice du Service sports, culture, loisirs et vie communautaire (ou son remplaçant au besoin) à signer pour et au nom de la Ville, l'entente « Convention relative à la contribution financière » avec le Programme d'Intervention Jeunesse de Sainte-Catherine pour l'année 2024, ainsi que tout autre document nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

**400-12-23 AJUSTEMENT SALARIAL 2024 - BRIGADIERS SCOLAIRES**

CONSIDÉRANT QUE le taux horaire actuel des brigadiers scolaires est de 26,15 \$;



No de résolution  
ou annotation

CONSIDÉRANT l'augmentation salariale octroyée aux employés cols bleus, cols blancs et des cadres de la Ville ainsi que les augmentations du marché dans les villes comparables;

CONSIDÉRANT le résultat de l'exercice du maintien de l'équité salariale au 31 décembre 2020 et le prochain exercice prévu à la fin de 2025.

Il est proposé par: M<sup>me</sup> la conseillère Isabelle Morin  
Appuyé par: M. le conseiller Sylvain Bouchard  
Et résolu à l'unanimité:

D'INDEXER le taux horaire des brigadiers scolaires pour l'année 2024 de la façon suivante:

Année	Indexation	Nouveau taux horaire
2024	+ 2,5%	26,80 \$

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

#### **401-12-23 APPROPRIATION DU SURPLUS - ÉQUILIBRATION DU BUDGET 2024**

CONSIDÉRANT l'adoption du budget 2024;

CONSIDÉRANT la politique de gestion des surplus de la Ville de Sainte-Catherine;

CONSIDÉRANT le contexte économique actuel.

Il est proposé par: M<sup>me</sup> la conseillère Annick Latour  
Appuyé par: M. le conseiller Sylvain Bouchard  
Et résolu à l'unanimité:

D'APPROUVER une appropriation de 710 000 \$ au surplus non affecté (55-991-00-000) et d'affecter ce montant aux opérations de l'exercice financier 2024.

D'APPROUVER une appropriation de 470 000 \$ au surplus affecté pour le paiement futur de la quote-part de la Régie du complexe sportif Delson | Sainte-Catherine (55-992-00-000) et d'affecter ce montant aux opérations de l'exercice financier 2024 pour le paiement de la quote-part annuelle.

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

#### **402-12-23 ADOPTION D'UNE POLITIQUE SALARIALE - PERSONNEL NON SYNDIQUÉ, À L'EXCEPTION DES BRIGADIERS**

CONSIDÉRANT l'adoption de la *Politique salariale du personnel estival, appariteurs, animateurs, coordonnateur d'événements et stagiaires* le 11 novembre 2014;

CONSIDÉRANT l'évolution du marché du travail au cours des 9 dernières années;

CONSIDÉRANT la nécessité pour la Ville de demeurer attractive et conserver sa capacité de rétention de personnel.

Il est proposé par: M. le conseiller Martin Gélinas  
Appuyé par: M. le conseiller Sylvain Bouchard  
Et résolu à l'unanimité:

D'ABROGER la *Politique salariale du personnel estival, appariteurs, animateurs, coordonnateur d'événements et stagiaires* au 31 décembre 2023.



No de résolution  
ou annotation

D'ADOPTER la *Politique salariale - Personnel non syndiqué*, à l'exception des brigadiers, tel que proposée, avec une date effective au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

#### **403-12-23 ADOPTION D'UNE POLITIQUE DE PRÉVENTION DE LA VIOLENCE CONJUGALE, FAMILIALE ET À CARACTÈRE SEXUEL AU TRAVAIL**

CONSIDÉRANT la « *Loi modernisant le régime de santé et de sécurité du travail* » sanctionnée le 6 octobre 2021, introduisant de nouvelles obligations pour les employeurs en santé et sécurité du travail;

CONSIDÉRANT QUE la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) établit l'obligation pour les employeurs de protéger les employés contre la violence conjugale, familiale et à caractère sexuel sur les lieux de travail, qu'elle soit de nature physique ou psychologique;

CONSIDÉRANT également l'obligation des employeurs d'informer adéquatement les employés des risques liés à la violence, dont la violence conjugale, familiale ou à caractère sexuel, notamment en les informant sur les signes à reconnaître et les politiques en place;

CONSIDÉRANT l'étude du projet de *Politique de prévention de la violence, familiale et à caractère sexuel au travail* par le Comité ressources humaines du conseil municipal.

Il est proposé par: M<sup>me</sup> la conseillère Isabelle Morin

Appuyé par: M<sup>me</sup> la conseillère Annick Latour

Et résolu à l'unanimité:

D'ADOPTER la *Politique de prévention de la violence conjugale, familiale et à caractère sexuel au travail*, tel que proposée.

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

#### **404-12-23 ADOPTION D'UNE NOUVELLE POLITIQUE DE PRÉVENTION DU HARCÈLEMENT AU TRAVAIL ET PROMOTION DE LA CIVILITÉ**

CONSIDÉRANT l'adoption de la *Politique de prévention du harcèlement au travail et de promotion de la civilité* le 8 octobre 2019;

CONSIDÉRANT les orientations et recommandations émises par l'*Ordre des conseillers en ressources humaines agréés* de même que de la Mutuelle de prévention en santé et sécurité dont faire partie la Ville;

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville de privilégier un climat de travail de prévention du harcèlement psychologique et de promotion de la civilité;

CONSIDÉRANT l'étude du projet de *Politique de prévention du harcèlement au travail et de promotion de la civilité* par le Comité ressources humaines du conseil municipal.

Il est proposé par: M. le conseiller Sylvain Bouchard

Appuyé par: M. le conseiller Martin Gélinas

Et résolu à l'unanimité:

D'ABROGER la *Politique de prévention du harcèlement au travail et de promotion de la civilité* adopté le 8 octobre 2019.

D'ADOPTER la nouvelle *Politique de prévention du harcèlement au travail et de promotion de la civilité*, tel que proposée.

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.



No de résolution  
ou annotation

**405-12-23 APPROBATION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2024 – RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE ROUSSILLON**

CONSIDÉRANT l'adoption par le conseil d'administration de la Régie intermunicipale de police Roussillon, lors de son assemblée du 8 novembre 2023, de ses prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2024;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Sainte-Catherine doit, à titre de membre, approuver annuellement par résolution le budget de la Régie intermunicipale de police Roussillon conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes*.

Il est proposé par: M. le conseiller Michel LeBlanc  
Appuyé par: M<sup>me</sup> la conseillère Annick Latour  
Et résolu à l'unanimité:

D'APPROUVER le budget de la Régie intermunicipale de police Roussillon au montant de 35 980 979 \$ pour l'exercice financier 2024.

D'APPROUVER la quote-part de la Ville de Sainte-Catherine établie à 4 655 040 \$.

DE TRANSMETTRE une copie de la présente résolution à la Régie intermunicipale de police Roussillon.

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

**406-12-23 APPROBATION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2024 ET DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATION (2024-2026) - RÉGIE DU COMPLEXE SPORTIF DELSON SAINTE-CATHERINE**

CONSIDÉRANT l'adoption par le conseil d'administration de la Régie d'exploitation du complexe sportif Sainte-Catherine et Delson lors de ses assemblées du 26 septembre 2023 et 31 octobre 2023, de ses prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2024 de même que son programme triennal des immobilisations pour les années 2024, 2025 et 2026;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Sainte-Catherine doit, à titre de membre, approuver annuellement par résolution le budget de la Régie d'exploitation du complexe sportif Sainte-Catherine et Delson, conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes*.

Il est proposé par: M. le conseiller Sylvain Bouchard  
Appuyé par: M<sup>me</sup> la conseillère Annick Latour  
Et résolu à l'unanimité:

D'APPROUVER le budget de la Régie d'exploitation du complexe sportif Sainte-Catherine et Delson, au montant de 692 000 \$ pour l'exercice financier 2024.

D'APPROUVER leur programme triennal des immobilisations pour les années 2024, 2025 et 2026 comme suit :

Année	Montant
2024	22 122 500 \$
2025	12 015 900 \$
2026	0 \$

D'APPROUVER la quote-part de la Ville de Sainte-Catherine établie à 449 792 \$.



No de résolution  
ou annotation

DE TRANSMETTRE une copie de la présente résolution à la Régie d'exploitation du complexe sportif Sainte-Catherine et Delson.

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

**407-12-23 APPROBATION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2024 ET DU PROGRAMME TRIENNAL DES IMMOBILISATIONS (2024-2026) – RÉGIE INCENDIE DE L'ALLIANCE DES GRANDES-SEIGNEURIES**

CONSIDÉRANT l'adoption par le conseil d'administration de la Régie incendie de l'Alliance des Grandes-Seigneuries lors de son assemblée extraordinaire du 28 septembre 2023, de ses prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2024 de même que son programme triennal des immobilisations pour les années 2024, 2025 et 2026;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Sainte-Catherine doit, à titre de membre, approuver annuellement par résolution le budget de la Régie incendie de l'Alliance des Grandes-Seigneuries, conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes*.

Il est proposé par: M. le conseiller Michel LeBlanc

Appuyé par: M. le conseiller Martin Gélinas

Et résolu à l'unanimité:

D'APPROUVER le budget de la Régie incendie de l'Alliance des Grandes-Seigneuries au montant de 13 268 000 \$ pour l'exercice financier 2024.

D'APPROUVER leur programme triennal des immobilisations pour les années 2024, 2025 et 2026 comme suit :

Année	Montant
2024	4 070 000 \$
2025	2 780 000 \$
2026	18 685 000 \$

D'APPROUVER la quote-part de la Ville de Sainte-Catherine établie à 2 786 763 \$.

DE TRANSMETTRE une copie de la présente résolution à la Régie incendie de l'Alliance des Grandes-Seigneuries.

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

**408-12-23 APPROBATION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2024 - RÉGIE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX DU BASSIN DE LAPRAIRIE**

CONSIDÉRANT l'adoption par le conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de LaPrairie, lors de son assemblée du 7 décembre 2023, de ses prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2024;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Sainte-Catherine doit, à titre de membre, approuver annuellement par résolution le budget de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de LaPrairie, conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes*.

Il est proposé par: M<sup>me</sup> la conseillère Isabelle Morin

Appuyé par: M. le conseiller Sylvain Bouchard



No de résolution  
ou annotation

Et résolu à l'unanimité:

D'APPROUVER le budget de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de LaPrairie, au montant de 11 729 250 \$ pour l'exercice financier 2024.

D'APPROUVER la quote-part de la Ville de Sainte-Catherine établie à 1 228 322 \$.

DE TRANSMETTRE une copie de la présente résolution à la Régie d'assainissement des eaux du bassin de LaPrairie.

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

**409-12-23 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU RÈGLEMENT 910-23 DÉCRÉTANT DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS ET UN EMPRUNT DE QUATRE MILLIONS HUIT-CENT-SIX MILLE DOLLARS (4 806 000 \$)**

CONSIDÉRANT l'adoption du programme triennal d'immobilisation 2024-2025-2026;

CONSIDÉRANT la nécessité pour la Ville de financer une portion des projets approuvés dans ledit programme triennal d'immobilisations 2024-2025-2026.

M<sup>me</sup> la conseillère Annick Latour donne avis de motion à l'effet que le règlement numéro 910-23 décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de quatre millions huit-cent-six mille dollars (4 806 000 \$) sera soumis pour adoption à la prochaine séance ou à une séance subséquente.

QUE le projet de règlement est déposé conformément aux dispositions de la loi.

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

**410-12-23 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 907-23 DÉCRÉTANT LES TAXES ET COMPENSATIONS POUR L'ANNÉE 2024**

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance tenue le 14 novembre 2023, avis de motion du présent règlement a été donné;

CONSIDÉRANT QU'une copie du projet de règlement a également été déposée le 14 novembre 2023;

CONSIDÉRANT QUE les procédures prévues à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été suivies et que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent ainsi à sa lecture aux présentes.

Il est proposé par: M. le conseiller Sylvain Bouchard

Appuyé par: M<sup>me</sup> la conseillère Isabelle Morin

Et résolu à l'unanimité:

D'ADOPTER le règlement numéro 907-23 décrétant les taxes et compensations pour l'année 2024.

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

**411-12-23 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 908-23 DÉCRÉTANT DIFFÉRENTS TARIFS POUR L'UTILISATION D'UN BIEN ET D'UN SERVICE OU POUR LE BÉNÉFICE RETIRÉ D'UNE ACTIVITÉ DE LA VILLE POUR L'ANNÉE 2024**

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance tenue le 14 novembre 2023, avis de motion du présent règlement a été donné;



No de résolution  
ou annotation

CONSIDÉRANT QU'une copie du projet de règlement a également été déposée le 14 novembre 2023;

CONSIDÉRANT QUE les procédures prévues à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été suivies et que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent ainsi à sa lecture aux présentes.

Il est proposé par: M. le conseiller Michel LeBlanc

Appuyé par: M. le conseiller Martin Gélinas

Et résolu à l'unanimité:

D'ADOPTER le règlement numéro 908-23 décrétant différents tarifs pour l'utilisation d'un bien et d'un service ou pour le bénéfice retiré d'une activité de la Ville pour l'année 2024.

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

**412-12-23 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2015-07 MODIFIANT LE RÈGLEMENT D'ADMINISTRATION DES RÈGLEMENTS D'URBANISME NUMÉRO 2015-00**

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance tenue le 12 décembre 2023, avis de motion du présent règlement a été donné;

CONSIDÉRANT QU'une copie du projet de règlement a également été déposée le 12 décembre 2023;

CONSIDÉRANT QUE les procédures prévues à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été suivies et que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent ainsi à sa lecture aux présentes.

Il est proposé par: M<sup>me</sup> la conseillère Annick Latour

Appuyé par: M. le conseiller Sylvain Bouchard

Et résolu à l'unanimité:

D'ADOPTER le règlement numéro 2015-07 modifiant le règlement d'administration des règlements d'urbanisme numéro 2015-00 de façon à modifier la tarification.

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

----- **2E PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**

La deuxième période de questions du public a alors lieu.

Les citoyens suivants demandent d'être entendus :

- M. Rock Caron;
- M<sup>me</sup> Anne Gadoury;
- M. Richard Favreau.

**413-12-23 LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par: M. le conseiller Sylvain Bouchard

Appuyé par: M<sup>me</sup> la conseillère Annick Latour

Et résolu à l'unanimité:

QUE la séance soit levée. Il est 18h57.

\_\_\_\_\_  
M<sup>me</sup> Jocelyne Bates  
Mairesse

\_\_\_\_\_  
M<sup>e</sup> Audrey-Maude Parisien, notaire  
Greffière





No de résolution  
ou annotation

*Je soussignée, certifiée par la présente, que la Ville de Sainte-Catherine dispose des crédits suffisants, lorsque requis, pour défrayer le coût des dépenses décrétées aux termes des résolutions adoptées à la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 18 décembre 2023 à 18 h 30.*

*Ce certificat est émis conformément aux dispositions de l'article 477.1 de la Loi sur les cités et villes.*

\_\_\_\_\_  
*Anne-Sophie Primeau, directrice des Services administratifs et trésorière*